

## ► Objectif

Diffuser et promouvoir le plus largement possible les offres de vente auprès des repreneurs.

## ► Bénéficiaires

Chef d'entreprise artisanale souhaitant transmettre son affaire.

## ► Prestation

Après le diagnostic sur l'entreprise à céder (voir fiche C2), la CMA vous fournit la prestation suivante :

- la rédaction de l'offre de vente
- la diffusion de l'offre sur 5 supports de communication :
  - › le bulletin départemental d'offre de vente de fonds, (le monde des artisans – Ariège),
  - › <http://www.transentreprise.com/> : Un réseau sur 73 départements.
  - › [www.bnoa.net](http://www.bnoa.net) : diffusion des offres des Chambres de métiers et de l'artisanat de France,
  - › [www.boursimmo-entreprise09.fr](http://www.boursimmo-entreprise09.fr) : diffusion des offres de locaux professionnels
  - › la gazette ariégeoise : hebdomadaire local – 1 parution par trimestre.
- la promotion des offres lors de salons ou forums spécialisés.
- l'accompagnement et les conseils pour la cession.

## ► Modalités

A la demande du dirigeant, après une visite dans l'entreprise, validation des procédures de mise en vente entre le chef d'entreprise et le président de la CMA. (Durée de la prestation : 2 ans.)

## ► Références

Cette offre fait partie du programme « Entreprendre en Midi-Pyrénées »

## ► Contacts

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège  
Tél. : 05.34.09.88.00  
Carine BUFFARD  
Courriel : [c.buffard@cm-ariège.fr](mailto:c.buffard@cm-ariège.fr)  
Internet : [www.cm-ariège.fr](http://www.cm-ariège.fr)



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat

Ariège

Cédant et repreneur d'entreprise artisanale